

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MAI 2023

<u>Présent-e-s</u>	:	M.	Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Président
		Mme	Myriam	BOUCRIS	BA	Vice-présidente
		Mme	Anne	ANTILLE	C&E	Secrétaire Bureau
		M.	Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme	Marceline	BARRILLIER	LR+	Conseillère
		Mme	Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M.	Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme	Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M.	Christian	FREY	BA	Conseiller
		M.	Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M.	Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M.	Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		Mme	Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Conseillère
		Mme	Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		Mme	Raphaëlle	WENGER	BA	Conseillère
		Mme	Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M.	Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme	Béatrice	GUEx-CROSIER	C&E	Maire
		M.	Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M.	Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M.	Claude	CROTTAZ		Secrétaire général

Excusé-e-s : --

Procès-verbaliste : M. Philippe BERGER

BA : Bardonnex Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

M. G. RANA ZOLANA (ci-après, M. le Président) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 4 avril 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 6.1 *P-D-1545B – Proposition de Madame le maire, relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité*
 - 6.2 *P-D-1546 – Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire*
 - 6.3 *P-D-1547 – Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – exercice 2022*
 - 6.4 *P-D-1548 – Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex (a) et de l'association de l'EMS Résidence de Drize (b)*
7. Élection du Bureau du Conseil municipal pour la période 2023-2024
8. Propositions individuelles, questions et divers
9. Calendrier

* * *

1. Approbation de l'ordre du jour

Comme aucune remarque n'est formulée sur l'ordre du jour, M. le Président le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 4 avril 2023

Mme R. WENGER rappelle que M. C. CREFFIELD s'était exprimé au sujet d'un échange de zones entre Fémé et Bardonnex, et indique ne pas l'avoir vu inscrit au PV.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que ce point apparaît en page 384.

Mme R. WENGER relève par ailleurs qu'elle est à nouveau désignée de manière erronée comme « conseiller » dans la page indiquant les membres présents, et ce alors qu'elle en avait fait la remarque à M. P. BERGER lors de la dernière séance.

M. le Président relève sur cette même page que M. M. BOYMOND est présenté comme un « LR+ » alors qu'il est en fait « C&E ».

Mme B. GUEX-CROSIER indique que ces modifications feront l'objet d'une mise à jour du PV sur CMNet.

Comme aucune autre remarque n'est formulée sur le procès-verbal, M. le Président déclare le procès-verbal approuvé, sous réserve de l'insertion des deux corrections demandées.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président indique que le prochain Bureau du 8 juin est avancé à 18h car l'Exécutif a une séance ce même soir. Il ajoute que le CM du 20 juin sera lui avancé à 18h30, car le Conseil reçoit M. Michel BERTSCHY, le directeur du SAFCO. Il précise que ce changement entraîne par conséquent l'annulation de la séance de la CEDD prévue ce jour-là.

Mme M. BOUCRIS indique qu'elle ne pourra être présente à 18h le jour de la réunion du Bureau.

Mme A. ANTILLE donne lecture d'une lettre envoyée au CM par Pascal STEINER, habitant de la commune (cf. annexe).

4. Communications de Madame le maire et des adjoints

Mme B. GUEx-CROSIER communique au Conseil municipal les points suivants :

Départ à la retraite de Monsieur Claude CROTTAZ, secrétaire général

Comme cela vous a déjà été dit, M. C. CROTTAZ, secrétaire général aspire à prendre une retraite bien méritée début 2024. Dans cette optique et afin d'assurer un tuilage, l'Exécutif avance avec le futur engagement. Aussi, l'annonce est accessible sur le site web de la commune, sur le site *jobup* et paraîtra cette semaine dans la Tribune de Genève.

Visite du service des affaires communales

M. M. BERTSCHY, directeur des affaires communales, a rencontré le bureau du Conseil municipal. Il a été décidé qu'il viendrait faire la présentation des attributions du Conseil municipal et de l'Exécutif en début de séance du 20 juin. Il a été convenu que si les élues ou les élus ont des questions à poser sur des sujets spécifiques, ils doivent le faire en amont de la séance par le biais du Secrétaire général, qui relatera l'entier des questions à M. M. BERTSCHY et à l'ensemble des CM. Le délai pour se faire a été fixé au 10 juin.

Dans ce cadre, je précise que le Conseil municipal du mois de juin est avancé à 18h30. Ce qui nous permettra d'avoir la présentation de M. M. BERTSCHY, de faire une petite pause, avant de continuer avec les objets qui seront inscrits à l'ordre du jour.

Formulaire ONG Solidar

En réponse à la question posée par M. C. FREY lors du dernier CM qui souhaitait savoir si la commune allait remplir le questionnaire d'évaluation, la commune a répondu dans le délai imparti à ce rating, comme elle l'avait fait les années précédentes. M. C. FREY peut rassurer les personnes qui lui ont écrit à ce propos.

Jeunes sapeurs-pompiers

Les inscriptions pour les jeunes sapeurs-pompiers volontaires ont été ouvertes le 31 mars dernier. Le succès a été au rendez-vous puisque les inscriptions ont été ouvertes à minuit 01 et qu'à 6h il y avait déjà 19 jeunes inscrits.

Les inscriptions sont terminées et 34 jeunes, dont 8 jeunes filles, ont été admis. Pour Bardonnex cela représente 7 jeunes – 6 garçons et une fille.

Il y a quelques jeunes en liste d'attente. Le temps investi par les membres de notre compagnie et la fête du bicentenaire, avec le premier concours des jeunes sapeurs-pompiers du Canton, a suscité des vocations. La relève est assurée.

Relogement de la famille ukrainienne accueillie au Centre communal

Le Conseil de la FCBL a été sollicité pour examiner la possibilité d'accueillir la famille ukrainienne dans un appartement de la Fondation, puisque l'appartement dans le centre communal est voué à une prochaine démolition.

Le Conseil a été unanime pour accepter de proposer un appartement pour cette famille et je l'en remercie.

M. C. CREFFIELD déclare ne pas avoir de communications à présenter ce soir.

M. L. LAVARINI commence par une communication concernant les statistiques des déchets, précisant que cela sera repris en commission. Il indique qu'en 2022 on dénombre 162 kg de déchets à l'année par habitant, alors que la moyenne cantonale est de 160 kg. Il indique que ce chiffre est positif, relevant qu'il était de 176 kg pour l'année 2020, et qu'il s'est par conséquent sensiblement amélioré. Il relève à ce titre qu'une des hypothèses qui l'explique est que les Écopoints ont permis de faire baisser la quantité de déchets.

Il poursuit en indiquant que l'Exécutif a été interpellé par des habitants de la commune concernant le changement des luminaires. Il précise que certains d'entre eux n'ont pas encore pu être changés du fait d'une rupture de stocks, notamment sur ceux qui vont équiper des façades à Landecy.

Il relève par ailleurs que les SIG ne procèdent pas village par village, relevant qu'il manque encore à Charrot le remplacement d'un luminaire à la fontaine et d'un lampadaire, et à Landecy le remplacement de l'éclairage dans toute une allée. Il ajoute que la fin de l'installation est attendue afin d'affiner les réglages, et précisant qu'actuellement tous les luminaires changés sont réduits de 50% entre 22h et 6h. Il relève qu'il semblerait que cela soit encore trop fort pour certains endroits. Il indique que cette question fera l'objet d'une discussion en commission, notamment pour savoir s'il convient de régler l'intensité de chaque luminaire individuellement, de procéder par zones, d'équiper certains d'entre eux de capteurs de mouvements, de les assombrir encore un peu plus à certains moments, voire d'en couper certains.

Il évoque ensuite les manifestations organisées par le département et la commission, et fortement soutenues par l'administration et M. G. DELCLOY. Il cite tout d'abord Bardo'net le 3 juin à la salle de la Bossenaz, incluant différents stands informatifs et une possibilité de s'alimenter par un traiteur écoresponsable travaillant des produits du terroir, et encourage vivement les conseillers et conseillères à s'y rendre.

Il relève que le même jour auront lieu les portes ouvertes du centre de réadaptation des rapaces, et précise qu'une calèche permettra de faire la navette entre Bardo'net et le centre.

Il indique ensuite que le 23 juin M. Éric ACHKAR et M. Pascal MOESCHLER donneront une conférence au hangar à 19h30, au sujet de la pollution lumineuse, cela s'inscrivant bien dans le débat sur le changement des luminaires.

Il indique que le 22 septembre la commune participera à la « Nuit est belle », précisant qu'au hangar sera projeté le documentaire *Où sont passées les lucioles*, et qu'une personne du centre de réadaptation des rapaces viendra parler des chauves-souris. Il précise qu'elle aura des appareils à ultrasons, et que des petits groupes pourront aller par 10 trouver les chauves-souris grâce à ces appareils. Il indique qu'elle viendra également avec un hibou grand-duc, ce qui est exceptionnel étant donné que la fréquentation du public peut rendre difficile leur retour dans la nature, mais précise qu'il s'agit là d'un individu dont l'état ne permet justement pas de retourner vivre en nature.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité ne s'est réunie pas réunie depuis le dernier CM.

Mme S. REUSSE indique que la commission des bâtiments, école et sport s'est réunie le 5 avril. Elle explique que les commissaires ont pu à cette occasion consulter l'inventaire effectué par Matériuum pour l'auberge, la salle communale et le restaurant scolaire. Elle précise que Matériuum propose que des éléments soient mis à la vente, d'autres réemployés ou recyclés, et relève que certains des éléments sont déjà visibles à la vente sur le site de Matériuum.

Elle indique qu'a également été effectué un point sur l'école, précisant que tous les soumissionnaires ont pu déposer leurs offres dès le 3 avril et jusqu'au 8 mai. Elle ajoute que Mme Giulia THABUIS était également présente pour aborder la question du plan de mobilité autour de l'école. Elle rappelle à ce titre qu'il n'y aura pas de parking dans le périmètre immédiat de l'école et que la mobilité douce sera privilégiée pour y accéder. Elle explique enfin que 4 demandes de subventions sportives ont été traitées, et déclare qu'une subvention a été attribuée à Cross pour tous, tandis qu'une a été gardée de côté en fonction du solde disponible au cours de l'année, tandis que les deux autres ont été refusées.

M. C. FREY indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité s'est réunie 27 avril pour analyser les comptes dans leur intégralité, et précise que la commission les a préavisés favorablement à l'unanimité.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux s'est réunie la dernière fois pour un tour à vélo. Il ajoute qu'il a été également abordé la question de la réfection du chemin de la Potasse et la possibilité d'aménager un parcours Vita sur la commune.

Mme S. SCHRAG déclare que la commission sociale et de la culture ne s'est pas réunie récemment.

M. le Président, s'exprimant en tant que président de la commission de l'environnement et du développement durable, indique que la commission s'est réunie ce soir à 18h30 et a traité du calendrier des tris, et des communications de l'adjoint.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1. *P-D-1545B – Proposition de Madame le maire, relative à l’approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité*

Mme B. GUEx-CROSIER indique qu'une présentation a déjà été faite sur ce sujet la dernière fois, et qu'elle ne va par conséquent pas s'y étendre, relevant de plus que la Commission des finances a pu poser les questions qu'elle voulait et a reçu des réponses circonstanciées. Elle indique néanmoins être à disposition pour d'autres questions dans le cas où il y en aurait.

Comme aucune question ou remarque n'est formulée, M. le Président soumet au vote le projet de délibération suivant :

PROPOSITION DE MADAME LE MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DANS LEUR INTÉGRALITÉ

Considérant,

- l'art. 30, al. 1, lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- l'art. 19 RAC précisant que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),
- que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 27 avril 2023,
- les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017.

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022, dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de **CHF 8'363'690.64** (dont à déduire les imputations internes de CHF 47'280.-, soit net CHF 8'316'410.64) aux charges et de **CHF 10'032'662.69** (dont à déduire les imputations internes de CHF 47'280.-, soit net CHF 9'985'382.69) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **CHF 1'668'972.05**.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 2'476'528.69 et résultat extraordinaire de CHF – 807'556.64.
3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de **CHF 4'022'171.36** aux dépenses et de **CHF 2'217.60** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 4'019'953.76**.

6.2 *P-D-1546 – Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire*

M. L. LAVARINI fait observer qu'il n'y pas grand-chose à dire sur ce crédit complémentaire, si ce n'est qu'entre le vote du crédit en décembre 2022 et sa réalisation, il a été tributaire de l'inflation qu'ont connues les matières premières et qui ont mené à ce dépassement de CHF 14'000.-.

M. A. KRASNOSELSKI s'étonne de l'absence d'un exposé des motifs, constatant que cela se fait pour les projets de délibération, et estime qu'il aurait été correct de procéder de la même manière ici, ce d'autant plus qu'il s'agit d'une augmentation de 1% du coût total, ce qui n'est pas une mince affaire.

M. L. LAVARINI explique que cela aurait pu être fait, mais note que cela n'est pas obligatoire. Il indique que ce n'est toutefois pas pour cette raison qu'il n'y a pas d'exposé des motifs, mais parce que l'argumentaire est très simple en ce qu'il trouve sa source uniquement dans l'augmentation des matières premières.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Président annonce passer au vote du projet de délibération suivant :

APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE

Considérant,

- le crédit d'engagement de CHF 184'000,- voté par le Conseil municipal le 8 décembre 2020 destiné à *l'installation d'une déchetterie enterrée à la place De-Brunes (D-1474-B)* et le montant total de la dépense s'élevant au 31 décembre 2022 à CHF 198'269,71, laissant apparaître un dépassement de CHF 14'269,71,
- conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- le dépassement s'élevant à CHF 14'269,71 et le total des économies à CHF 0,-.

Sur proposition de Madame le maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 14'269,71 pour couvrir le dépassement suivant : CHF 14'269,71 Installation d'une déchetterie enterrée à la place De-Brunes.
2. D'amortir le crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial.

6.3. P-D-1547 – Approbation des comptes de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement – exercice 2022

Mme B. GUEx-CROSIER relève que comme l'indiquent les documents, la FCBL se porte bien, précisant qu'elle a dégagé en 2022 un bénéfice de CHF 975'506,-. Elle fait observer que ce montant inclus CHF 300'000,- dû aux réévaluations immobilières que MCH2 impose tous les cinq ans. Elle indique que de ce fait le bénéfice réel est à la hauteur de celui de 2021, et que s'il s'agit d'un joli bénéfice il n'est pas aussi important que les chiffres le laissent présumer. Elle précise que le montant des évaluations supplémentaires induites par ces réévaluations des immeubles se monte à CHF 1'195'000,-. Elle renvoie aux rapports de gestion pour savoir qu'elles ont été les réalisations importantes de l'année passée. Elle indique que ses comptes sont tenus par M. V. BUHAGIAR, et que ce dernier pourra l'aider à répondre à d'éventuelles questions supplémentaires. Elle indique aussi, en se basant sur le rapport, que la FCBL est propriétaire de 96 appartements, précisant que cela va changer quand elle aura obtenu les appartements de la coopérative Équilibre et réalisé les appartements du projet TORRES ainsi que les autres projets dont les demandes sont en cours d'autorisation. Elle ajoute que sur les 96 appartements, seules sept résiliations ont eu lieu dans l'année, ce qui n'est pas énorme. Elle relève qu'il a par ailleurs toujours été possible de contenter les personnes sur listes d'attente, précisant que dans le cas de la famille ukrainienne, il a été dérogé à cette liste vu la situation d'urgence.

Elle fait ensuite observer que pour ce qui est de l'entretien des immeubles, la Fondation n'hésite pas à s'y atteler lorsque cela est nécessaire, et cite à ce titre les immeubles du chemin d'Archamps qui méritent une réfection complète notamment en termes d'ampérages électriques. Elle renvoie pour les autres travaux aux pages qui les concernent dans le rapport de gestion.

Elle indique par ailleurs que des potagers sont depuis peu proposés aux locataires qui habitent à proximité, et fait observer que ce projet s'est concrétisé. Elle relève encore que la Fondation a pu acquérir l'ancien office postal et que les travaux s'y poursuivent bien, et précise qu'il servira de dojo et également aux activités d'autres sociétés dans les après-midis. Elle indique parmi les chantiers à suivre, les activités effectuées en partenariat avec Commune Rénove pour améliorer le rendement énergétique des immeubles, notamment par le biais de rapports CECB Plus qui seront soumis à la commune pour mieux cibler ce qu'il convient de faire tout de suite, et ce qu'il y a vocation à étaler dans le temps. Elle indique que l'installation éventuelle du chauffage à distance sur les parcelles récemment acquises fera également l'objet d'une discussion avec les SIG. Elle déclare ensuite être à disposition pour des questions.

M. C. FREY annonce trois questions, deux concernant les chiffres et une concernant les principes. Il demande tout d'abord comment il peut se faire que les jetons de présence étaient budgétés à CHF 15'000,- alors que dans les comptes CHF 40'000,- apparaissent pour cette ligne.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que les jetons de présence en eux-mêmes ne représentent dans les comptes que CHF 17'600,-, ce qui est très proche du budget prévu, et indique que le reste du montant est constitué par les frais de notaires dans le cadre du rachat du local de la poste, qui ont dû être inscrits sur cette ligne. Elle relève que cette ligne sera peut-être modifiée car un remboursement d'une partie de ces frais de notaires est peut-être à attendre. Elle fait observer que le conseil de fondation s'est montré raisonnable sur ses jetons de présence, rappelant que s'ils étaient de CHF 16'000,- en 2021, l'acquisition de la parcelle Torres a demandé un travail conséquent.

M. C. FREY relève ensuite qu'en page 10 est évoqué un litige avec l'administration fiscale concernant l'impôt immobilier complémentaire, et souhaite avoir des précisions sur ce point.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que la FCBL bénéficie actuellement d'une exonération d'impôt, mais explique qu'étant donné la volonté probable de l'administration de revenir sur cette exonération, le montant de l'impôt doit être inscrit dans les comptes si l'administration fiscale supprime l'exonération afin de ne pas péjorer les budgets à venir.

M. C. FREY s'interroge enfin sur le fait que ce soit M. V. BUHAGIAR qui soit chargé des comptes de la Fondation, et se demande s'il n'y a pas une certaine incompatibilité entre son rôle d' élu municipal et cette fonction, étant donné que la FCBL dépend de la commune.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que n'importe quel membre du CM pourrait remplir cette fonction et nie qu'il y ait là une incompatibilité. Elle précise que M. V. BUHAGIAR avait fait montre de son intérêt pour remplir ce rôle, et indique que la FCBL ne dépend pas du CM étant donné qu'il valide uniquement les comptes, non le budget.

M. C. FREY demande si cela pourrait être une bonne chose de faire examiner ces comptes par la commission des finances.

Mme B. GUEX-CROSIER répond par la négative, indiquant que ce n'est pas le rôle de la commission.

M. C. FREY rétorque ne pas bien comprendre pourquoi ils ne devraient pas passer devant la commission étant donné qu'ils passent devant le CM, mais conclut que pour le moment il se satisfait de la réponse de Mme le Maire.

Comme la parole n'est plus demandée M. le Président soumet au vote le projet de délibération suivant :

APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DE LA COMMUNE DE BARDONNEX POUR LE LOGEMENT – EXERCICE 2022

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettre i) et 75, alinéa 1,
- les statuts de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, article 13,
- l'approbation, à l'unanimité, des comptes par le Conseil de la Fondation, le 25 avril 2023,
- le rapport de contrôle du 12 avril 2023 délivré par BfB, société fiduciaire BOURQUIN frères et BERAN SA,

- le rapport de gestion 2022 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement.

Sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE par 15 oui, 0 contre et 1 abstention :

1. D'approuver les comptes 2022 de la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement, soit :
 - a) le compte de résultats pour un montant de CHF 5'179'460,75 aux revenus et de CHF 4'203'954,34 aux charges, l'excédent des revenus s'élevant à CHF 975'506,41.
 - b) le bilan s'élevant à CHF 32'977'425,18 à l'actif et au passif.
2. D'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2022.

6.4 P-D-1548 – Approbation du bilan et du compte pertes et profits 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Trainex (a) et de l'association de l'EMS Résidence de Drize (b)

Mme B. GUEx-CROSIER précise tout d'abord que la Fondation intercommunale est propriétaire du bâtiment, tandis que l'association de l'EMS est celle qui exploite ce bâtiment. Elle fait observer que si seuls les comptes de la Fondation doivent être soumis au CM, ceux de l'association ne seraient pas formellement à lui soumettre.

Elle débute tout d'abord par l'association (b), et indique que le bénéfice de CHF 120'000,- qui s'est dégagé cette année est le fruit d'une bonne gestion, mais aussi de l'évaluation de la dépendance des résidents aux soins, et du calcul de la durée de chaque acte médicalisé. Elle explique que ce calcul a donné lieu à une réévaluation de la subvention qui lui est accordée par l'Etat le 1er juin, et note que si le bénéfice est dû à ce paramètre, la réévaluation est juste et permet de travailler au mieux selon les besoins des résidents et des familles. Elle dit de plus la vigilance des personnels à présenter des comptes équilibrés. Elle ajoute que le rapport de performance qui apparaît à la fin des comptes donne des indications sur ce qui a été fait au cours de l'année, expliquant notamment que le contrat de bail entre l'association et la fondation a été revu à la baisse, comme la fondation avait réalisé de bonnes opérations sur ses emprunts. Elle indique ensuite que si le Canton avait revu le prix journalier à la baisse en fonction de cette baisse de loyer, le coût de l'énergie avait augmenté de manière drastique presque aussitôt, si bien que le Canton a accepté qu'en 2023 le prix de pension puisse passer de CHF 257,- à CHF 261,50.

Elle explique après cela que durant l'année l'association a travaillé sur santé-sécurité au travail et a instauré un comité de pilotage chargé de cette question pour définir les objectifs et abordé différents points. Elle relève également que si auparavant le forfait LiMA était de 3 francs par jour par résident, il est désormais calculé selon les vœux de l'État à l'unité pour chaque pensionnaire, ce qui implique une importante charge supplémentaire de travail.

Elle indique que le GRESI est venu en visite inopinée dans l'établissement en juillet et avait demandé d'améliorer plusieurs points, ce qui a été fait depuis.

Passant ensuite à quelques chiffres-clefs elle indique que le taux de remplissage de 98,38% sur les 60 lits de l'établissement est excellent, également compte tenu du Covid. Elle relève que le taux de remplissage était encore meilleur en 2021, avec 99,21%, ce qui implique un temps très court de 24-48 heures pour préparer la chambre pour un nouveau pensionnaire lorsqu'un décès survient.

Elle relève ensuite que les soins (minutes de plaisir) représentent en moyenne 206 minutes par pensionnaire, contre une moyenne cantonale de 184 minutes, ce qui signifie que l'établissement accueille des personnes qui ont besoin de beaucoup de soins. Elle indique également que la moyenne d'âge des pensionnaires est de 85 ans pour les hommes et de 87 ans pour les femmes, ajoutant que l'âge d'entrée est de 82 ans pour les hommes et de 84 ans pour les femmes, avec une durée de séjour moyen de 26 mois.

Elle déclare passer ensuite aux comptes de la Fondation (a), indiquant qu'ils sont bons, avec CHF 564'000,- d'excédents. Elle explique que cela est dû au fait que la Fondation dispose d'un prêt postposé auprès de l'association, qui permet de couvrir la perte de l'association, et que vu le bénéfice de l'association la perte étant moins haute, cela permet de descendre la provision de la fondation ce qui implique une augmentation de son bénéfice, ce qui n'est pas forcément très positif. Elle indique par ailleurs que la fondation n'est pas soumise à la réévaluation des biens de MCH2, étant donné qu'il ne s'agit que de patrimoine administratif, et explique que cela a été vérifié auprès du SAFCO.

Comme aucune question ni remarque n'est formulée, M. le Président soumet au vote le projet de délibération suivant :

**APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE PERTES ET PROFITS 2022 DE LA FONDATION
INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX (a) ET DE L'ASSOCIATION
DE L'EMS RÉSIDENCE DE DRIZE (b)**

Considérant,

- l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex,
- le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex et de l'Association EMS Résidence de Drize et le rapport sur la vérification des comptes de la fiduciaire Gestoval Société Fiduciaire SA,
- l'assemblée générale du 24 avril 2023 au cours de laquelle les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ont été approuvés, à l'unanimité, et par voie circulaire, à l'unanimité, pour les comptes de l'Association EMS « Résidence de Drize ».

Sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

a) Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge, Troinex

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2022 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 781'613,10 de charges et de CHF 1'274'270,35 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 492'657,25.
2. D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 492'657,25.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 13'467'141,15.

b) Association EMS Résidence de Drize

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2022 de l'association EMS Résidence de Drize avec un montant de CHF 10'056'557,32 de charges et de CHF 10'176'256,78 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 119'699,46.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'398'863,21.

7. Élection du Bureau pour 2023-2024

M. le Président demande aux conseillers municipaux et conseillères municipales de lui soumettre leurs propositions.

Mme S. REUSSE indique que le groupe BA propose la candidature de Mme M. BOUCRIS au poste de présidente.

Mme M. BOUCRIS est élue présidente par acclamations.

Mme M. BARRILLIER déclare que le groupe PLR+ propose la candidature de Mme P. MESSERLI ALOUAN au poste de secrétaire.

Mme P. MESSERLI ALOUAN est élue secrétaire par acclamations.

Mme V. CRETENAND déclare que son groupe propose la candidature de Mme A. ANTILLE à la vice-présidence.

Mme A. ANTILLE est élue au poste de vice-présidente par acclamations.

8. Propositions individuelles, divers

Mme M. BOUCRIS demande si la prochaine séance du CM sera ouverte au public dès le début à 18h30, c'est-à-dire au moment prévu pour la rencontre avec M. M. BERTSCHY.

Mme B. GUEx-CROSIER répond que la question sera posée à M. M. BERTSCHY pour savoir ce qu'il en pense.

Mme S. REUSSE annonce que le groupe BA a fait évoluer son nom après avoir mené une réflexion sur ce point, en *L'Alternative, Mouvement écologique et solidaire*, et précise que le logo du groupe est le fruit d'un travail participatif.

Annonçant ensuite une question, elle demande quels sont les critères nécessaires pour être lu au début du CM lorsqu'on lui fait parvenir une lettre, comme l'a fait la personne dont le courrier (cf. annexe) a été lu précédemment.

M. le Président répond que la personne qui a envoyé cette lettre a écrit au CM dans son ensemble, si bien qu'il a estimé qu'elle demandait à être lue.

Mme S. REUSSE demande confirmation du fait que tous les courriers adressés au CM sont lus en séance.

M. le Président répond que c'est normalement le cas.

M. C. FREY souhaite savoir si ces courriers sont au préalable lus et appréciés à leur juste valeur, et demande, en imaginant un cas où quelqu'un écrirait au CM pour par exemple accuser le groupe PLR d'être en dessous de tout et de pratiquer probablement des dessous de table ou autre, si ce courrier serait alors lu tel quel ou si quelqu'un se prononcerait tout de même sur ce point. Il indique qu'il se réfère bien entendu par là à ce qui a été lu en début de séance, qui constitue une descente en règle de l'Alternative.

M. le Président répond que c'est probablement le Bureau qui doit apprécier cet aspect des choses, mais relève qu'en l'occurrence la personne qui a écrit au CM ayant demandé que son courrier soit lu durant une séance du CM, il estime qu'il n'est dès lors pas possible de déroger à cette demande.

M. C. FREY demande si cela est valable quel que soit le contenu de la lettre.

M. J.-C. MARCHAND estime qu'une réserve doit sans doute être émise à cette règle dans le cas de courriers injurieux.

Mme B. GUEx-CROSIER suggère à M. C. FREY de transmettre cette question au secrétariat général afin qu'elle soit transmise à M. M. BERTSCHY en vue de la prochaine séance.

Mme C. MOLNARFI demande si cette lettre sera jointe au PV ?

Mme B. GUEx-CROSIER répond par l'affirmative.

M. N. VERNAIN-PERRIOT relève que les propos de la lettre étaient désobligeants pour une personne élue de la commune et estime qu'il serait en ce sens important que le président fasse le tri des lettres qui sont lues et de celles qui n'ont pas vocation à l'être.

Il remercie ensuite M. L. LAVARINI pour ses explications sur les éclairages, de même que l'administration qui a répondu à ses questions concernant les réglages qui vont être faits ultérieurement.

Il rapporte à ce propos qu'il a eu l'impression en rentrant le soir d'une séance de se retrouver en plein jour lorsqu'il est arrivé vers chez lui. Il fait observer que même si ces luminaires sont censés être baissés entre 22h et 6h ils donnent l'impression de se croire au stade tellement ils sont forts, et estime pour cette raison qu'il conviendrait d'agir assez vite pour en corriger les réglages.

M. L. LAVARINI répond que cela sera fait dès que tout aura été changé, et qu'il sera fait en sorte de régler différemment ces éclairages, en procédant peut-être de manière individuelle. Il confirme en tout cas que l'intensité de l'éclairage est réduite de 50% entre 22h et 6h du matin.

M. N. VERNAIN-PERRIOT fait observer que l'intensité de l'éclairage qui jouxte le terrain de sa propriété est d'autant plus désagréable et peu sensé qu'elle éclaire son jardin et la nature alentour.

M. L. LAVARINI estime qu'il aura donc probablement vocation à être modifié par la suite.

M. N. VERNAIN-PERRIOT déclare que l'Exécutif doit s'attendre à d'autres remarques de la part des habitants sur ces éclairages.

Mme R. WENGER annonce une question concernant l'échange de zones entre un périmètre de Fémé qui deviendrait une zone agricole et un périmètre de Bardonnex qui deviendrait une zone à bâtir, et demande à M. C. CREFFIELD s'il avait indiqué que le Canton avait accepté le principe de cet échange.

M. C. CREFFIELD répond par la négative, indiquant que cela n'a même pas encore été demandé au Canton.

Mme B. GUEX-CROSIER relève que le principe a tout de même été accepté dans le Plan directeur communal, et que le courrier de M. Antonio HODGERS le confirme. Elle explique qu'une fois que les discussions avec la famille en question auront abouties, il s'agira de savoir si les modifications de zones pourront effectivement être déposées.

Mme R. WENGER demande si le courrier de M. A. HODGERS constitue une garantie.

Mme B. GUEX-CROSIER répond qu'il s'agit d'une garantie du fait que la volonté d'aller de l'avant est là, mais non d'une garantie que l'opération réussisse.

Mme R. WENGER demande combien de temps peut prendre cet échange de zones pour se concrétiser.

Mme B. GUEX-CROSIER dit qu'il est difficile de répondre à cette question, précisant que cela dépendra notamment de la durée des négociations sur la parcelle envisagée. Elle relève que cela peut prendre un mois ou six mois, mais rappelle que les discussions sur une parcelle à Croix-de-Rozon avaient pris une année.

Mme R. WENGER dit son inquiétude pour cet agriculteur qui est en train de s'endetter, et estime qu'il pourrait être rassurant pour lui de pouvoir avoir à disposition la lettre de M. A. HODGERS ou tout autre élément qui constituerait une forme de garantie de l'échange de zones à venir, de manière à faire patienter les propriétaires.

M. C. CREFFIELD indique que tous les éléments probants qui concernent ce dossier sont en possession de M. Berclaz, de la famille Micheli, et de toutes les personnes proches de ce dossier.

M. C. CREFFIELD rappelle que lors de la séance précédente M. A. KRASNOSELSKI avait évoqué la possibilité pour les communes de disposer d'une quote-part sur les excédents dégagés en 2022 par le Canton, et se demande si ce dossier à entre-temps avancé.

M. A. KRASNOSELSKI rétorque que si aucune loi n'oblige à cela, il ressort clairement de déclarations émanant du département des finances que l'excédent a vocation à être partagé entre une bonne partie destinée à amortir la dette, et une autre partie attribuée aux communes comme aide à l'investissement.

Mme S. SCHRAG tient à remercier M. le Président pour son année de présidence fort agréable.

Mme M. BARRILLIER annonce qu'il s'agit ce soir de sa dernière séance en tant que membre de ce Conseil municipal, dont elle a été élue pendant 12 ans. Elle évoque le début de son engagement politique commencé en 2011, lorsqu'un jeune membre du PLR, M. Florian GIACOBINO lui avait proposé de se joindre à un caucus. Elle indique qu'elle s'était retrouvée suite à cela sur la liste aux élections communales et avait été élue. Elle indique qu'étant à ce moment-là la doyenne du Conseil, elle avait dû en présider l'ouverture sous l'œil attentif et bienveillant d'Alain Walder. Indiquant avoir été membre de toutes les commissions sauf de celle des finances, elle dit son intérêt à avoir pu voir comment fonctionnait une commune, et conclut en faisant ses adieux à ses collègues.

Les conseillers municipaux et conseillères municipales applaudissent Mme M. BARRILLIER.

Mme B. GUEX-CROSIER indique à Mme M. BARRILLIER qu'elle devra passer à la mairie où un cadeau lui sera remis.

M. le Président remercie l'ensemble du Conseil au terme de son exercice en tant que président, constatant que si cela a été un honneur, cette tâche, et notamment le devoir de retrait durant les débats, n'est pas si facile que cela. Il félicite enfin le nouveau Bureau qui est exclusivement féminin.

Les conseillers municipaux et conseillères municipales applaudissent M. le Président.

9. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
05/06/2023	20:00	Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
06/06/2023	18:30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
20/06/2023	18:30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
29/08/2023	19:30		
06/06/2023	20:30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
24/05/2023	18:30	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
22/05/2023	18:30	Social et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, M. le Président remercie les conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 21h49.